

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-142
Séance du 19 décembre 2025

Objet : Convention entre la Ville de Bagnols-sur-Cèze, la Caisse des Ecoles de Bagnols-sur-Cèze et l'Association AGIR abcd – Programme de Réussite Educative (PRE)

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	7	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Nina **MELLOUKI**, Julien **ARGOUD**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. **BAUME**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. **MUCCIO**, Christian **SUAU** procuration à J C **REY**, Nicole **SAGE** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Jean-Louis **MORELLI** procuration à B. **NASS**, Olivier **WIRY** procuration à G. **SANCHEZ**

Conseillers municipaux absents : Michèle **FOND-THURIAL**, Mourad **ABADLI**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**

Secrétaire de séance : Carine **BOISSEL**

Objet : Convention entre la Ville de Bagnols-sur-Cèze, la Caisse des Ecoles de Bagnols-sur-Cèze et l'Association AGIR abcd – Programme de Réussite Educative (PRE)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi n°2005-32 de la programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 et notamment les programmes 15 et 16 du plan de cohésion sociale ;

Vu les circulaires des 11 mars, 27 avril et 13 juin 2005 concernant la mise en œuvre des programmes 15 et 16 du plan de cohésion sociale ;

Considérant la volonté de la Ville de Bagnols-sur-Cèze de proposer un Programme de Réussite Educative (dit « PRE ») sur son territoire ;

Considérant que la Commune entend poursuivre un soutien actif au Programme de Réussite Educative (PRE) porté par la Caisse des écoles ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive et à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 03 décembre 2025.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention avec l'Association AGIR abcd, qui interviendra sur cette action pour l'année 2026, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ;
- De verser la subvention correspondant au nombre d'heures effectuées.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET